



Recherche d'affectation : il faut changer le système

Les textes sur la recherche d'affectation montrent leurs limites. Ils permettent tous les arbitraires et toutes les humiliations. Il est urgent de les réformer, c'est une question de justice et de respect des Droits de l'Homme.

Ce que vous devez savoir :

- Les recherches d'affectation ont été mises en place en 2008 suite à un protocole d'accord signé entre le ministère et les syndicats représentatifs à l'exception du CH-FO.
- 49 directeurs d'hôpital ont été placés en recherche d'affectation : 12 en 2008, 14 en 2009, 19 en 2010 et déjà 4 en janvier/février 2011.
- L'arrivée de nouveaux ARH/ARS et de nouveaux DG de CHU s'accompagnent souvent d'a priori : "il faut remettre de l'ordre" car les équipes en place sont incapables, car les finances sont dans un triste état, etc.
- Tous ces poncifs se sont aggravés depuis la loi HPST, avec une idée nouvelle : "il y a trop de directeurs, ils sont trop payés".
- Plusieurs collègues ont été confrontés à des situations totalement inacceptables.

- On a vu se développer des "missions d'appui" qui donnent lieu à des rapports non contradictoires de l'Etat, largement diffusés dans les médias, mettant en cause des collègues pour lesquels des recherches d'affectation sont demandées.
- Les recherches d'affectation sont d'une durée de 2 ans avec mise en disponibilité d'office au bout de 2 ans si le collègue n' a pas trouvé de poste.
- En 2011, les recherches d'affectation arrivent à échéance pour 12 directeurs, en 2012 pour 8 directeurs. Que vont devenir ces 20 collègues ? Disponibilité d'office ? Exit vers le pôle emploi ?

Ce que propose le CH-FO :

- Pour le CH-FO, ces situations ne sont pas tolérables.
- La recherche d'affectation ne doit être engagée qu'à l'initiative du collègue.
- En droit privé, il serait possible de saisir les prud'hommes ; il est grand temps d'organiser la même possibilité pour les directeurs (DH, D3S et DS).
- Les collègues "en difficulté" ont droit à un accompagnement humain par le Centre National de Gestion comme cela s'est produit dans la plupart des cas où la recherche d'affectation a été vraiment de la propre initiative des collègues, sans pressions malsaines.
- C'est une question de justice et de respect des Droits de l'Homme.

Le CH-FO défend les valeurs de respect, de raison et d'intérêt général.

Retrouvez toutes nos informations : <http://www.chfo.org>